



LRAR par le locataire: pour demande de travaux

Par **simplebailleur**, le **18/10/2016 à 13:59**

Bonjour,

Je viens de recevoir une LR/AR émanant de mon locataire qui me demande d'effectuer des travaux de peinture. Je vous signale par ailleurs que le logement était très propre lors de la signature du bail il y a 2 ans et qu'il n'a jamais été question de faire des travaux d'amélioration.

Que dois-je faire, SVP ?

Merci.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2016 à 15:15**

Bonjour,

Si votre locataire veut que vous fassiez ce type de travaux il conviendrait de savoir si il n'a pas abîmé les peintures existantes, ce qui lui permettrait, au moment de quitter les lieux, de rendre un appartement impeccable et de récupérer son dépôt de garantie.

Donc, avant de faire quoi que ce soit, prenez rendez-vous avec lui et visitez le logement, c'est votre droit.